

MOUVEMENT
INTRADÉPARTEMENTAL
RENTREE 2026

CALENDRIER

- Ouverture du serveur pour saisie des vœux
du 7 au 29 avril à 12h
- Consultation des barèmes initiaux : du 21 mai au 4 juin à 17h
- Résultats : 8 juin après-midi
- Résultats mouvement manuel sur postes fractionnés :
 - fin juin pour les Titulaires de Secteur (parts variables)
 - 25 juin au plus tard pour les Titulaires Départementaux à titre PROvisoire
- Résultats phase d'ajustement : à partir du 30 juin

Nous contacter :

- Par mail : ce.mvt1d37@ac-orleans-tours.fr
- Par téléphone (uniquement pendant la période d'ouverture du serveur, de 8h30 à 17h) : 02 47 60 77 99
- En cas de difficulté de connexion : Assistance technique joignable uniquement par mail : assistance@ac-orleans-tours.fr

Documents à votre disposition (en page d'accueil de MVT1D et sur site DSDEN37) :

- La Note Technique (NT) départementale
- Un pas à pas ministériel d'aide à la saisie des vœux
- Une fiche explicative ministérielle sur la saisie des vœux sur un poste de direction d'école
- Ce powerpoint de présentation du mouvement intra 37 avec sa FAQ

La saisie des vœux

- De 1 à 60 vœux
- Différents types de vœux :
 - Vœux de type précis : une école, un établissement
 - Vœux de type « groupe » : une commune (AC Assimilé Commune), un regroupement de communes ou un secteur (A Autre) Cf annexe 14

En tant que PARTICIPANT OBLIGATOIRE, il faut saisir **au minimum 2** Vœux Groupes MOB (Mobilité Obligatoire-en couleur au bas de l'annexe 14-). Le département est découpé en 7 grandes zones (annexe 13B), auxquelles sont associés les différents types de poste : Enseignants, Directions, Remplaçants.

Les différents types de poste qu'on peut obtenir

*A titre définitif :

- Postes d'adjoints
- Décharges de direction complète
- Postes de Titulaires Remplaçants – Annexe 15
- Postes fractionnés :
 - Titulaire Départemental à Titre Définitif : composé de décharges de direction (0,25 - 0,5 - 0,33) - Annexe 11
 - Titulaire de Secteur : composé d'une part fixe à hauteur de 0,5 à titre définitif (décharge de direction) + ajout d'une part variable à titre provisoire fin juin – Annexe 12

* A titre provisoire :

- Titulaire Départemental à Titre Provisoire : constitution manuelle des postes après les résultats du mouvement informatisé, résultats au plus tard le 25 juin (le n° de poste sera indiqué sur la page d'accueil MVT1D)

=> des PV et PSV, ne pas postuler uniquement sur des PV

(penser à se connecter régulièrement : des postes peuvent devenir vacants en cours d'ouverture du serveur) 5

Les PAEP (postes à exigences particulières)

Ils sont accessibles à tous dans le serveur MVT1D

Affectation à TPD ou à PRO selon si on a le diplôme requis

1- Les PAEP sans entretien (Directeur d'école, ASH)

Les priorités ASH sont décrites II-B-1 de la note technique

2- Les PAEP soumis à entretien (annexe 16)

Saisir le vœu et envoyer lettre de motivation + CV avant fermeture du serveur à gestioncollective37@ac-orleans-tours.fr

Une fois que le serveur est fermé, des entretiens sont organisés du 30 avril au 21 mai (convocations envoyées sur votre adresse mail académique, y compris pendant les vacances scolaires)

Les candidatures sont classées puis reçoivent une bonification manuelle qui correspond à l'avis obtenu lors de l'entretien

Les PAP (postes à profil)

Ces postes ne figurent pas dans le serveur MVT1D : recrutement hors barème, hors mouvement, listés en annexe 17

=> Des appels à candidatures (AAC) avec fiche de poste sont publiés dans la Lettre Info, uniquement pour les PV (dès maintenant, et jusqu'en septembre)

Envoyer lettre de motivation + CV dans les délais indiqués dans l'AAC

Attention : si candidature sur PAP retenue, l'agent s'engage à accepter le poste, et s'il a participé au mouvement informatisé, ses vœux seront supprimés

Les bonifications

- Les bonifications à demander (au plus tard le jour de la fermeture du serveur)
 - Handicap (annexe 3) : à cocher dans MVT1D / annexe + justificatifs à envoyer par mail à ce.mvt1d37@ac-orleans-tours.fr
 - RC ou APC (annexe 4) : idem
 - Priorité suite à réintégration (annexe 2 à envoyer par mail)
- Les bonifications saisies ou vérifiées par vos gestionnaires
 - AF1D (ancienneté de fonction d'enseignant du 1^{er} degré)
 - Ancienneté de service (échelon)
 - MCS (mesure de carte scolaire)
 - Faisant-fonction de direction d'école
 - PAEP accessibles après entretien
 - Education prioritaire (REP, REP+ ou QPV)
 - Zone rurale
 - Stabilité sur poste spécialisé (ASH)
 - Caractère répété de la demande
- Remarque sur les directions d'école (cf « les priorités »)
- Remarque sur les situations médicales et/ou sociales (annexe 5)

Fonctionnement de l'algorithme

L'algorithme classe les candidats sur un poste selon les critères suivants :

- 1- Priorité croissante (adéquation diplôme/poste)
- 2- barème décroissant (Echelon + AF1D x 16 au 01/09/2025 + éventuelles bonifications)
- 3- rang du vœu croissant
- 4- sous-rang de vœu croissant (vœux groupes)
- 5- discriminant décroissant (Echelon, Ancienneté dans l'échelon, puis tirage au sort : le n° de tirage au sort est attribué aléatoirement à l'issue de la fermeture du serveur)

Les Priorités

Adéquation entre le diplôme et le poste sollicité :

- Priorité 30 : adéquation => affectation à titre définitif
- Priorité 40 : le candidat n'a pas le diplôme requis => affectation à titre provisoire
- Priorité 90 : inadéquation : la candidature est bloquée

(exemples : avis C ou D suite entretien en commission PAEP ; postes RASED)

Liste d'Aptitude Directeur d'Ecole (LA DE) : tout candidat qui souhaite demander sa mutation sur un poste de DE à titre définitif et qui est inscrit sur une LA validée (antérieure à 2024) par l'exercice des fonctions de DE pendant 3 ans voit automatiquement s'afficher dans MVT1D le bouton de demande de réinscription de droit sur la LA DE

(cf fiche explicative ministérielle sur la saisie des vœux sur un poste de direction d'école)

Lire votre accusé de réception initial
(récapitulatif de vos vœux, sans barème, non susceptible de modification)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département INDRE-ET-LOIRE
Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2022 - 2023

Accusé de réception

Mme X

.....*Votre situation administrative*.....

Grade :

Professeur des écoles de classe normale

Titres :

Affectation actuelle :

Affectation provisoire

Enseignant classe préélémentaire

Établissement d'exercice :

Ecole maternelle publique X

Circonscription :

(0371729D) IEN SPC ST PIERRE DES CORPS

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

.....*Les éléments constitutifs de votre demande de bonification*.....

Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

.....*Liste des vœux émis par Mme X*.....

Rang	Type de vœu (Type de groupe)	Numéro du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Circonscription	Rang vœu lié
1	Etablissement	59763	Ecole maternelle publique Stalingrad St pierre des corps	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	IEN - Spc st pierre des corps	
2	Etablissement	60870	Ecole primaire publique Raspail 1 ^{er} élém et mat Tours	Enseignant classe préélémentaire	Langue des signes française	IEN - Tsc tours centre	
3	Groupe (A)	15635	ZONE 1 - ENSEIGNANT				

* : Ce groupe n'a pas fait l'objet de réordonnancement de votre part.

Éditée le : 06/05/2022 à 12:27

Page : 1

11

Bonification demandée

Vœu précis

Vœu Groupe

PAEP

Lire votre AR avec barème-page 1

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département INDRE-ET-LOIRE

Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2023 - 2024

Accusé de réception - Barème initial

Mme X

..... Votre situation administrative

Grade :

Professeur des écoles de classe normale

Titres :

Affectation actuelle :

Affectation provisoire

Titulaire remplaçant

Établissement d'exercice :

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE X TOURS

Circonscription :

(0371521C) IEN TOURS CENTRE

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

..... Les éléments constitutifs de votre barème

Barème de base	Points attribués
PSC	0,000

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
PS1	0,000
PS2	0,000

* Ces éléments sont valorisés sur certains voeux sous condition.
Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les voeux dont les voeux groupes

Votre barème figure en page 2, ne PAS tenir compte de la page 1

Lire votre AR avec barème-page 2

Pour information :

Les points relatifs au rapprochement de conjoint ou à l'autorité parentale conjointe sont attribués en fonction de certains vœux et de conditions de situation.

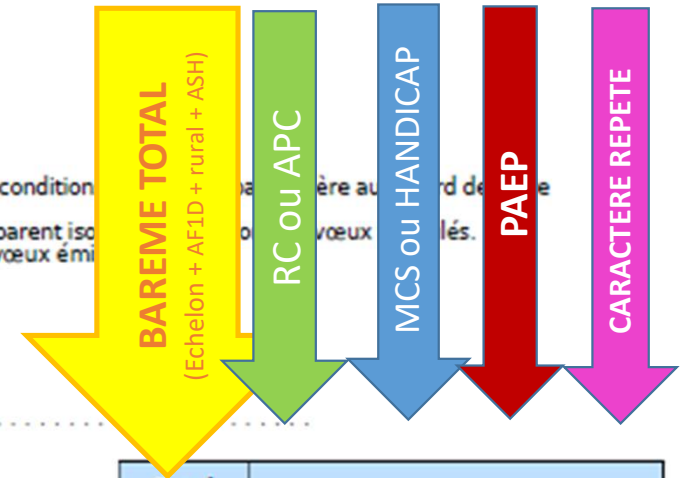
Les points relatifs aux mesures de carte scolaire, des demandes de bonification complémentaires au titre du handicap ou au titre du parent isolé sont attribués en fonction de certains vœux.

Le détail de ces points est donc indiqué, le cas échéant, sur chacun des vœux éligibles à la bonification dans la rubrique « Liste des vœux émis ».

Votre barème de base applicable à l'enseignant

Votre « barème de base » = AF1Dx16 au 01/09/2025 + points échelon selon grille
 Cet exemple : PES R2022, titularisé au 01/09/2023 soit 2 ans d'ancienneté au 01/09/2025 : 2 ans x 16 = 32 + 22 points échelon CN2 => **54 points barème de base**

.....Liste des vœux émis par Mme X.....



Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Total barème		dont		
										Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handicap	Autres	Caractère répété
1	E	166429	Unité pédagogique élève allophone arrivant	Cours de rattrapage intégré	(0371105A) Ecole Elementaire Publique Marceau-Courier St Pierre Des Corps	IEJ ST PIERRE DES CORPS		TPD	30	54 + 2.500	0,000	0,000	2.500	0,000
2	E	59738	Enseignant classe préélémentaire	Classe expérimentale méthodes pédagogiques	(0370279C) Ecole Maternelle Publique Kergomard (pauline) Tours	IEJ TOURS CENTRE		T	90	54,000	0,000	0,000	0,000	
3	E	59740	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0370282F) Ecole Maternelle Publique Kleiber (suzanne) Tours	IEJ TOURS CENTRE		TPD	30	54,000	0,000	0,000	0,000	
4	T	XXXX	Compensation décharge de direction	Sans spécialité	(0370282F) Ecole Maternelle Publique Kleiber (suzanne) Tours	IEJ TOURS CENTRE		TPD	30	54,000	0,000	0,000	0,000	
5	E	XXXX	Directeur école maternelle	Sans spécialité	(0370293T) Ecole Maternelle Publique Stalingrad St Pierre Des Corps	IEJ ST PIERRE DES CORPS		PRO	40	54,000	0,000	0,000	0,000	
	G(A)	15635			ZONE 1 - ENSEIGNANT									

Vœu 3 « E » = poste d'adjoint

Vœu 4 « T » = poste fractionné Titulaire Départemental à Titre définitif (Annexe 11)

Vœu 1 PAEP : 2.500 pts, Priorité 30 affectation à titre définitif TPD (correspond à un avis A obtenu lors de la commission)
Vœu 2 PAEP : Priorité 90 = candidature bloquée (avis C ou D lors la commission)

Vœu 5 : Priorité 40 et affectation à titre **PRO**visoire car candidat n'a pas la liste d'Aptitude (LA DE)

La phase d'ajustement

- Concerne les participants obligatoires qui n'ont pas obtenu de poste lors du mouvement informatisé
- Les agents sont classés par barème. Ceux qui ont une RQTH, une situation médicale ou sociale reconnue sont prioritaires – Annexes 3 et 5
- Pas de vœu à formuler, l'affectation est prononcée d'office sur tout poste resté vacant dans le département, à titre provisoire. Dans la mesure du possible, en cohérence avec les vœux formulés lors du mouvement informatisé.

Informations complémentaires

- Tout changement d'adresse postale doit être communiqué à votre gestionnaire Sagipe rapidement (lprof ou sagipe@ac-orleans-tours.fr)

(idem tout autre changement : RIB, situation familiale, obtention-renouvellement RQTH...)

- Consulter sa boîte mail académique très régulièrement (et ne pas faire de transfert vers une boîte mail personnelle)
- Lire attentivement la note technique départementale et ses annexes (listes des communes à 4.5 jours, écoles en éducation prioritaire, avec Ulis...)
- Dans l'application MVT1D, dès qu'un vœu est saisi il s'enregistre automatiquement, il n'y a pas d'autre démarche à effectuer. Il est possible de modifier ses vœux jusqu'à la fermeture du serveur. Passé cette date, il n'est plus possible de revenir sur ses vœux. Ne pas attendre le dernier jour pour saisir ou modifier ses vœux, et penser à se connecter régulièrement pour vérifier l'évolution des vacances des postes
- Penser à envoyer par mail les annexes et pièces justificatives au plus tard le dernier jour d'ouverture du serveur

FAQ – Avant propos

Un grand nombre de documents est mis à votre disposition :

- * la Note technique (NT) départementale relative au mouvement intradépartemental
- * ses annexes
- * un pas-à-pas ministériel d'aide à la saisie des vœux
- * une fiche explicative ministérielle sur la saisie des vœux sur un poste de direction d'école
- * ce powerpoint de présentation du mouvement intra 37 avec sa FAQ

Cette FAQ a pour but de vous aider à trouver les informations qui vous sont nécessaires rapidement.

Toutefois, pour toute question relevant d'une situation particulière qui ne vous semblerait pas figurer dans la note technique, vos gestionnaires sont disponibles par mail à ce.mvt1d37@ac-orleans-tours.fr, et joignables par téléphone, uniquement le temps de l'ouverture du serveur, au 02 47 60 77 99.

FAQ	Question	Réponse
Note technique	Où consulter la NT et ses annexes ?	La note technique ainsi que ses annexes sont disponibles sur le serveur MVT1D : le lien mène vers le site de la dsden37
Calendrier	Où consulter le calendrier ?	Le calendrier est disponible page 2 de la note technique et rappelle les grandes dates : date d'ouverture du serveur, date de consultation du barème, date de parution des résultats...
Saisie des vœux	Comment saisir un vœu ?	Consulter le pas à pas ministériel, page 3 à 5
Saisie d'une bonification	Comment saisir une demande de bonification ?	Les seules bonifications qui peuvent être demandées sont : handicap, Rapprochement de conjoint (RC) ou Autorité Parentale Conjointe (APC). Consulter le pas à pas ministériel pour savoir comment saisir une bonification, page 25 à 29, mais aussi la page 8 du powerpoint pour savoir quels documents sont à envoyer par mail à vos gestionnaires afin que votre demande de bonification soit prise en compte
Saisie d'une bonification	J'ai saisi une demande de bonification (handicap, RC ou APC) comment savoir si elle a été prise en compte ?	Les pièces justificatives et les annexes dûment complétées sont à envoyer par mail au plus tard le jour de la fermeture du serveur. Si votre demande est complète et remplit les critères énoncés au III-A de la NT, alors les points relatifs à la bonification demandée figureront dans votre barème initial.
Mesure de carte scolaire	Je suis en mesure de carte (MCS), comment obtenir les points ?	Vous n'avez aucune demande de bonification à saisir, vos gestionnaires connaissent les agents touchés par la MCS et vous ont prévenu par mail courant mars/avril. Elles se chargeront de saisir manuellement les points si votre saisie respecte les préconisations énoncées au III-A-1-c de la NT.
Barème	Comment calculer mon barème ?	Le barème est calculé par vos gestionnaires mouvement après la fermeture du serveur : il sera publié le 21 mai après-midi et jusqu'au 4 juin à 17h.
Barème	Où consulter mon barème ?	Le barème sera publié le 21 mai après-midi, il sera consultable dans l'accusé de réception avec barème initial qui figure dans le serveur SIAM-MVT1D.
Barème	Je ne comprends pas mon barème	Un exemple vous est présenté pages 12-13 du powerpoint
Barème	Je souhaite contester mon barème	Toute question/contestation du barème doit être envoyée par mail à ce.mvt1d37@ac-orleans-tours.fr du 21 mai au 04 juin à 17h, délai réglementaire de rigueur. Les contestations qui arriveraient après la date limite ne seront pas étudiées. Le barème final sera publié en même temps que les résultats du mouvement.

Merci de votre attention